

MODIFICATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Cette modification demandée par la mairie est faite dans le but d'ajouter une sous-orientation au PLU de la Commune en faveur des énergies renouvelables ainsi qu'un figuré au sujet d'un projet de centrale photovoltaïque.

Ce projet est fait sur une partie des 23 hectares de la Garrigue Marguerittoise qui jusqu'à ce jour a été préservée afin que sa zone boisée classée, reconnue pour sa richesse écologique en tant que Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) puisse bénéficier aux Margueritois et autres qui viennent s'y promener et s'y oxygéner.

La garrigue pour Marguerittes joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la qualité de l'air et la régulation des ruissèlements par temps de forte pluie.

Cette zone est un réservoir de biodiversité abritant une flore et une faune avec de rares espèces qu'il convient de continuer de protéger.

Cette zone boisée de diverses essences contribue à la lutte contre le changement climatique en captant le Co2, en régulant les températures et surtout en préservant l'érosion des sols.

Déclasser cette zone va modifier l'ensemble des éléments énumérés ci-dessus.

Compte tenu des 5,7 hectares de panneaux qui doivent être installés, de l'emprise de la clôture grillagée qui doit protéger le secteur et des exigences des services incendie c'est plus de 14 hectares qui vont être déboisés.

Le projet tel qu'il est présenté, qui détruit une partie de la garrigue, ne comporte aucune réelle analyse et comparaison avec des solutions alternatives raisonnables dans différents autres sites et ne permet pas de démontrer que le cité choisi qui détruit une partie de la garrigue est bien celui dont l'impact est le moindre pour la commune.

Un projet de parc photovoltaïque est annoncé par la ville de Nîmes sur les terrains autour de l'aérodrome de Nîmes-Courbessac, Marguerittes est propriétaire sur la même zone de terrains, pourquoi ne pas se joindre au projet Nîmois.